Mouvement

pour le Fédéralisme

et la Démocratie Constitutionnels

 --------

 **Le Président**

 jmfbiagui@hotmail.fr

//jmfbiagui.seneweb.com

**Suite aux révélations du colonel Abdoulaye Aziz Ndaw, au nom de l’Etat de droit, pour la mémoire et la dignité des victimes de guerre en Casamance, et pour que ce qui reste de l’honneur de la Gendarmerie nationale soit sauf, il faut que la justice passe et que le droit soit dit !**

***Un témoignage pour le présent et la postérité, un hommage et un plaidoyer en faveur du soldat Abdoulaye Aziz Ndaw.***

« Parole d’homme, honneur de soldat ! » Ces mots sont du colonel Abdoulaye Aziz Ndaw, qu’il complètera sans plus attendre : « Monsieur Biagui, suite à votre demande au président Jacques Chirac, pour votre couverture (diplomatique et en termes de sécurité), le président Abdou Diouf m’a instruit de vous conduire à Ziguinchor, auprès de l’Abbé Diamacoune, et de vous ramener, sain et sauf, à Serrekunda (en Gambie). S’il vous arrive quelque chose, je me suicide. »

Nous sommes alors au tout début du mois d’octobre 1997. A ses côtés, il y a le colonel Abdoulaye Fall, devenu quelques années plus tard, par la grâce du président Abdoulaye Wade, général de brigade, chef d’Etat-major particulier de celui-ci, puis haut commandant de la Gendarmerie nationale et directeur de la justice militaire. Eux viennent de Ziguinchor, spécialement pour sécuriser ma mission, et moi de Villeurbanne, près de Lyon, en France. Et les deux colonels de me « cuisiner » aussitôt, selon la « tradition », car, sait-on jamais, Biagui a beau prétendre incarner une nouvelle dynamique de paix en Casamance, il pourrait réserver de mauvaises surprises à l’Etat. Puis, nous prenons la route de Ziguinchor, via Diakhaye, le QG (quartier général) de Souaïbou Diatta dit Kamougué. Ainsi, pour la première fois, je verrai, de l’intérieur du véhicule où je suis pris en sandwiche par les deux colonels Aboulaye Aziz Ndaw (en tenue civile, qui témoigne ainsi de l’ascendant de l’autorité civile et politique sur l’autorité militaire, car il représente pour cette mission directement le chef de l’Etat) et Abdoulaye Fall (en tenue de combat), le tout puissant chef de guerre de Atika, la branche armée du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC).

Ma mission terminée, plus tôt que prévu, et sur le chemin de retour, je m’autorise une indiscrétion : je dévoile aux deux colonels l’existence d’une Plate-forme revendicative du MFDC, élaborée par mes soins et actée en tant que telle par l’Abbé Augustin Diamacoune Senghor, alors secrétaire général du MFDC. Le colonel Abdoulaye Aziz Ndaw n’en croit pas ses yeux et s’écrie : « Ça n’est pas possible, cette Plate-forme existe et nous continuons à nous entre-tuer en Casamance… Je suis sûr que le président Diouf n’est pas au courant… Est-ce que vous m’autorisez, Monsieur Biagui, à la lui porter personnellement ? » Et votre serviteur de réagir en ces termes : « O que si, mon colonel, le président de la République est bel et bien au courant, d’autant que j’en ai déposé personnellement un exemplaire à l’ambassade du Sénégal à Paris… Cela dit, vous êtes autorisé… » Je laisse, bien volontiers, au colonel Abdoulaye Aziz Ndaw, le soin de faire état lui-même, du moins s’il en éprouve la nécessité, de la suite réservée à son entrevue avec le chef de l’Etat d’alors.

Pour rappel, c’est à la suite de cette mission qu’un congrès du MFDC, le tout premier du genre, tenu du 21 au 25 juin 1999, va pouvoir enfin voir le jour, pour être suivi de l’ouverture de négociations de paix, le 26 décembre de la même année, sanctionnées positivement par les accords de paix dits de Banjul I, II et III.

Je veux rendre hommage, ici, au courage du colonel Abdoulaye Aziz Ndaw, à l’homme de parole et au soldat d’honneur qu’il est. Car l’acte qu’il vient de poser, à travers sa publication, va non seulement laver son honneur de soldat et rehausser sa dignité d’homme, mais également contribuer grandement au processus de réhabilitation d’une institution militaire mal-en-point. Mais plus que cela, il s’agit d’un acte héroïque, résolument héroïque, qui va certainement redonner ses lettres de noblesse au processus de paix en Casamance, en vue d’une solution définitive, sinon durable, au « problème casamançais ».

Je puis affirmer, tout à propos, avec autorité et gravité, que la mise à l’écart du colonel Abdoulaye Aziz Ndaw, au profit du colonel Abdoulaye Fall, promu général de brigade, a contribué fort substantiellement à plomber le processus de paix en Casamance. Et personne, au sommet de l’Etat comme dans les sphères inférieures concernées de près ou de loin par le « dossier casamançais », ne peut dire qu’il n’était pas au courant de ce dont le colonel Ndaw accuse, dans sa publication (‘‘Pour l’honneur de la Gendarmerie sénégalaise’’, aux éditions L’Harmattan), le général Fall. Je dis bien personne, sauf à se cacher une fois encore derrière son petit doigt et à élever, par je sais quelle forme de magie, la lâcheté, devenue hélas la panacée dans notre pays, au rang des vertus cardinales. Qui plus est, le « problème casamançais » n’est pas résolu parce que les premiers concernés du côté de l’Etat l’ont voulu ainsi. Sinon comment comprendre… ?

En effet, alors que nous sortons à peine des assises du MFDC du 6 au 8 octobre 2003, consacrées à l’adoption, après amendements, de la Plate-forme revendicative du MFDC sus mentionnée, le tout-puissant chef d’Etat-major particulier du président Abdoulaye Wade, le général Abdoulaye Fall, va accaparer, d’autorité, ou avec la bénédiction du chef de l’Etat, le « dossier casamançais ». Le ministre d’Etat, ministre de l’Intérieur, Monsieur Macky Sall, en est alors dessaisi, et tant pis ! s’il est le négociateur en chef pour le compte de l’Etat face à votre serviteur, alors secrétaire général du MFDC.

C’est alors que je demande une audience à Monsieur Macky Sall, qui accepte de me recevoir aussitôt. En fait, je n’ai qu’un message à lui dire : « Ecoute, Macky, je vais faire rapatrier le « dossier casamançais » de la Présidence au ministère de l’Intérieur, à charge pour toi de te le faire piquer à nouveau par le général Fall… » « Mais comment vas-tu t’y prendre ? » me demande-t-il. « C’est mon affaire, tu te contenteras du résultat, si tu le veux bien. Seulement, je le ferai parce que c’est dans l’intérêt du MFDC d’avoir comme interlocuteur une institution, en l’occurrence le ministère de l’Intérieur, au lieu d’un individu dit de confiance du président Wade, fût-il le général Fall. » lui dis-je.

Le 4 février 2004, le président Abdoulaye Wade me reçoit nuitamment en audience. Sont présents : Le président Wade, son fils Karim, Pierre Goudiaby Atepa et Georges Lopès, respectivement président et secrétaire permanent du Collectif des Cadres Casamançais (CCC), et moi-même. Au terme de près de deux heures d’entretien, le président Abdoulaye Wade demande, séance tenante, à son fils de téléphoner au ministre d’Etat, ministre de l’Intérieur, Monsieur Macky Sall, au ministre d’Etat Cheikh Tidiane Sy et au général Abdoulaye Fall, et de leur demander de rappliquer illico. Quelques minutes après, nous voici rejoints par ces derniers, qui s’entendront instruire comme suit par le président de la République : « Je viens de terminer une audience avec Monsieur Biagui, dont je ne vous dirai pas la teneur. En revanche, voici désormais la composition de la délégation de l’Etat pour les négociations de paix : vous Monsieur Macky Sall, vous en être le chef ; vous Monsieur Cheikh Tidiane Sy, vous en êtes le rapporteur ; quant à vous mon général, vous n’en êtes qu’un simple membre. » Aussi, déjà tout en sueur dès qu’il nous découvre, moi en particulier, aux côtés du chef de l’Etat, le général Abdoulaye Fall « se décompose ». Je viens ainsi de signer mon arrêt de mort. Mais ne l’ai-je donc pas fait depuis déjà bien longtemps ?

Sans plus tarder, c'est-à-dire dès le lendemain, le général Fall active ses sulfureuses accointances auprès du MFDC et, très rapidement, il va s’engager dans un bras de fer avec l’abbé Augustin Diamacoune Senghor, dont il sortira vainqueur puisqu’il va arracher à ce dernier, le 17 mars 2004, mon limogeage de mes fonctions de secrétaire général du MFDC, tandis que l’abbé affirmera, pour sa part, jusqu’à sa mort le 14 janvier 2007, ne m’avoir jamais limogé, même s’il reconnaît en même temps avoir signé l’acte que d’aucuns brandissent pour attester ma mise à l’écart. Mais ce que l’abbé ne dit pas, c’est qu’en agissant de la sorte, ça n’est pas tant pour préserver sa propre vie que pour sauver la mienne.

Ainsi, pour le général Fall, mon successeur est-il tout désigné : Ansoumana Badji basé au Portugal. En effet, muni de son sésame, pour ne pas dire de son os, et accompagné de Latif Aïdara (chargé de mission à la Présidence de la République) et de Saliou Sambou (ancien gouverneur de Dakar), le général Abdoulaye Fall s’envole pour l’Europe. Il en reviendra avec, dans ses « valises », Ansoumana Badji qu’il va imposer à l’abbé Diamacoune comme étant le nouveau secrétaire général du MFDC ; mais un secrétaire général flanqué, de force, de la feuille de route dite des négociations de paix de Foundiougne, consécutives aux prétendus accords de paix de Ziguinchor du 30 décembre 2004.

Or, en ce qui me concerne, je ne m’avoue pas vaincu pour autant. Il faut par conséquent m’achever politiquement, à défaut de me tuer physiquement. La trouvaille faite par le général Fall sera donc de monter de toutes pièces un complot m’impliquant comme convoyeur d’armes et autres équipements de guerre, depuis Moscou, en Russie, et à destination de la Casamance, plus précisément en faveur de Kamougué Diatta et de ses hommes. Est mis à contribution, à cette même fin, le correspondant à Ziguinchor du journal ‘‘Le Quotidien’’, Aliou Cissé, qui va monter, de toutes pièces donc, un article particulièrement circonstancié me mettant à cet effet en cause. Aux yeux de Monsieur Madiambal Diagne, patron du Quotidien, l’affaire est trop grosse pour être vraie. Il téléphone alors au général Abdoulaye Fall mais pour s’entendre dire que c’est du béton et que les services concernés sont sur la piste. Et Monsieur Madiambal Diagne, en bon Patriote, d’autoriser la publication du papier de Aliou Cissé. Il s’en suivra un procès que je gagnerai, plutôt amèrement car Monsieur Madiambal Diagne, dans cette affaire, est une victime, autant que moi-même.

A la vérité, face au général Fall, mon tout premier arrêt de mort remonte au mois de janvier 2004. En effet, alors que je débarque à Dakar en provenance de France, le général me « balance » à la figure, lors d’une audience le 22 janvier, un prétendu *« Protocole d’accord entre le représentant du chef de l’Etat du Sénégal et les responsables de MFDC pour la pacification du Fogny »*, en date du 3 janvier 2004, paraphé, en plus du général Fall, par Dembo Coly (« président » du MFDC Fogny) et Siaka Bodian (« secrétaire général » du MFDC Fogny), et contresigné par l’abbé Augustin Diamacoune Senghor, président du MFDC. En substance, ce prétendu protocole d’accord atteste que la paix est définitivement acquise dans cette partie de la Casamance.

Je suis le secrétaire général du MFDC, mais j’ignore tout de ce prétendu protocole d’accord. J’accuse le coup puis, mon entretien terminé avec le général Fall, je prends l’avion pour Ziguinchor où j’entretiendrai sans ménagement l’Abbé Diamacoune sur les soubassements réels et inavoués de ce torchon de protocole d’accord. Puis j’adresse les lettres ci-après, respectivement au général Fall (I) et au ministre d’Etat, ministre de l’Intérieur, Monsieur Macky Sall (II).

*(I) « Monsieur Abdoulaye FALL, Général de Brigade, Chef d’Etat Major Particulier du Président de la République, DAKAR – SENEGAL*

*Réf. : SG / 04-01-009 Ziguinchor, le 26/01/2004*

*Objet : la rencontre entre le Président du MFDC et le MFDC-Fogny prévue le 28/01/04*

*Monsieur le Général,*

*Suite à notre entretien du jeudi 22 janvier 04, en présence de votre collaborateur de terrain, Monsieur Latif AIDARA, et du Secrétaire Permanent du Collectif des Cadres Casamançais, Monsieur Georges LOPES, celui-ci et moi-même nous sommes rendus à Ziguinchor, pour apprécier, entre autres, le projet de rencontre entre le Président du MFDC, Monsieur l’Abbé Augustin Diamacoune SENGHOR, et le MFDC-Fogny, prévue le mercredi 28/01/04.*

*Pour louable qu’une telle initiative puisse être du point de vue de sa finalité, comme nous vous l’avions affirmé lors de notre entretien, elle n’en reste pas moins inopportune selon les données concernées en notre possession à ce jour. En effet :*

*1 – Il a été dit au Maquis, tous fronts confondus, d’une part, que ce projet de rencontre aurait été conçu et préparé par Monsieur Daniel DIATTA et le Président du MFDC et, d’autre part, que le premier aurait inscrit sa démarche dans le but exclusif de nuire au second.*

*Interpellé sur cette question, Monsieur Daniel DIATTA en a naturellement apporté le démenti le plus formel et le plus catégorique, pour n’avoir été associé ni à la conception ni à la préparation du projet, ainsi que vous nous l’aviez confirmé vous-même, Monsieur le Général.*

*Il s’en est, alors, suivi une confusion dans le Maquis, relativement à cette affaire, dont le traitement, à mon sens, nécessite beaucoup de doigté et du temps, et donc beaucoup de patience.*

*2 – Monsieur le Président du MFDC, pour sa part, nous a assuré qu’aucun de ses proches collaborateurs du Mouvement n’a été associé ni à la conception ni à la préparation de ce projet de rencontre, ce qui rend la situation davantage confuse. Pour autant, Monsieur l’Abbé Augustin Diamacoune SENGHOR nous a affirmé souhaiter aller dans le Fogny le mercredi 28/01/04.*

*Pour parer à tous risques de malentendu ou dérapage susceptibles de compromettre sérieusement le processus de paix, mais encore pour ne pas compromettre toutes chances de réussite pour la réunion générale que nous envisageons d’organiser très prochainement avec les Responsables du Maquis, tous fronts confondus ( nous avons d’ores et déjà obtenu leur accord de principe et sur l’opportunité et sur la date pour cette réunion), j’ai décidé de surseoir, en ce qui me concerne et mon équipe, à toute démarche tendant à nous associer à la rencontre prévue dans le Fogny, le mercredi 28/01/04, entre Monsieur le Président du MFDC et le MFDC-Fogny.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Général, l’expression de ma haute considération.*

# *Jean-Marie François BIAGUI, Secrétaire Général du MFDC.*

*C.C. : Monsieur Macky SALL, Ministre d’Etat, Ministre de l’Intérieur et des Collectivités Locales » (Fin de citation)*

*(II) « Monsieur Macky SALL,**Ministre d’Etat,**Ministre de l’Intérieur et des**Collectivités Locales*

*DAKAR – SENEGAL*

*Réf. : SG / 04-01-010 Dakar, le 27/01/04*

*Objet : Invitation à plus de vigilance dans la gestion concertée du processus de paix.*

*Monsieur le Ministre d’Etat,*

 *Suite à notre entretien du 22 janvier 04, suivi de celui que j’ai eu le même jour avec le Général de Brigade Abdoulaye FALL, Chef d’Etat Major Particulier de Monsieur le Président de la République, en présence du Secrétaire Permanent du Collectif des Cadres Casamançais, Monsieur Georges LOPES, celui-ci et moi-même avons décidé de nous rendre à Ziguinchor, où nous avons séjourné du 24 au 27 janvier. L’occasion m’avait alors été donnée de rencontrer, en plus des membres de mon équipe, plusieurs personnes ressources.*

*Aussi, à la faveur de ces fructueux contacts, je crois pouvoir dire, à ce jour, que toutes initiatives en Casamance décidées pour le compte du Gouvernement et/ou de la Présidence de la République, et qui échapperaient en même temps à votre diligence, Monsieur le Ministre d’Etat, en votre qualité d’interlocuteur officiel du MFDC, à la fois dans la gestion du processus de paix et dans le cadre des négociations entre le Gouvernement et le MFDC, seraient nécessairement vouées à l’échec.*

*Pire, elles pourraient même provoquer un retard dans la finalisation du processus de paix, quand elles ne compromettraient pas, purement et simplement, l’avènement de la paix définitive en Casamance.*

*En effet, comme vous me l’aviez rappelé, à juste titre, il n’appartient pas au Gouvernement, encore moins à ses services relais ou satellites, de s’immiscer dans les affaires intérieures du MFDC. Or, les informations en notre possession, à ce jour, témoignent d’une ingérence malheureuse avérée de personnalités étrangères – mais qui n’en seraient pas moins autorisées ! – dans notre Mouvement, qui auraient alors cru bien faire en ayant œuvré à la réalisation du projet de rencontre entre le Président du MFDC, Monsieur l’Abbé Augustin Diamacoune SENGHOR, et le MFDC-Fogny, prévue le mercredi 28/01/04.*

*En fait de MFDC-Fogny, il s’agirait plutôt de braves anciens réfugiés qu’une certaine opinion avait assimilés à des militants du MFDC, qui auraient été ainsi mandatés par de présumés responsables du Maquis basés dans le secteur de Kadialouck.*

*Si j’ai la faiblesse de croire à la bonne foi de ces représentants concernés de Monsieur le Président de la République et à celle de ces anciens réfugiés, je reste convaincu des dangers potentiels que comportent ces initiatives.*

*Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre d’Etat, je vous saurais gré de prendre ou de faire prendre les dispositions nécessaires qu’il vous plairait, en vue d’une gestion concertée plus transparente et plus saine du processus de paix en Casamance.*

*Par ailleurs, ainsi que je vous l’avais affirmé avec responsabilité, lors de notre entretien du 22 janvier courant, je demeure absolument convaincu de la sincérité, de la bonne foi et du désintéressement avec lesquels Monsieur l’Abbé Alain DIEDHIOU s’investit, presque quotidiennement, en faveur de la paix en Casamance. Sans doute, comme tout acteur convaincu, lui arrive-t-il de se tromper dans ses actes ou actions, y compris dans l’exécution des missions respectives que les services de l’Etat et le MFDC lui confient, en dépit de sa qualité de prêtre de l’Eglise Catholique, j’allais plutôt dire à cause de cela.*

*Je vous demanderais, donc, Monsieur le Ministre d’Etat, de reconsidérer le regard que vous portez sur Monsieur l’Abbé Alain DIEDHIOU, et même de ne pas faire l’économie de l’inviter à venir vous rencontrer pour, j’en suis convaincu, un échange dynamique et fructueux. Dois-je, au demeurant, rappeler que l’Abbé DIEDHIOU est membre du Comité Clérical qui a toujours joué un rôle de facilitateur entre l’Aile politique et l’Aile Militaire du MFDC, d’une part, et entre le Gouvernement et le MFDC, d’autre part.*

*Je ne saurais terminer, Monsieur le Ministre d’Etat, sans vous solliciter une attention plus que bienveillante à l’égard des membres de mon équipe et de tous nos collaborateurs, dans l’exercice de leurs fonctions ou de leurs missions respectives.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Ministre d’Etat, l’expression de ma haute considération. Jean-Marie François BIAGUI, Secrétaire Général du MFDC » (Fin de citation)*

Il faut comprendre que, à cet instant même, tout le monde a fini de mordre à « l’hameçon » du général Abdoulaye Fall, y compris le corps diplomatique qui se prépare déjà à accompagner en Casamance le promoteur du torchon de protocole d’accord de paix, en vue des festivités promises. Mais ce sera sans compter avec la vigilance de votre serviteur et notamment avec ma lettre du 27 janvier 2004 au ministre d’Etat, ministre de l’Intérieur, Monsieur Macky Sall, qui en référera immédiatement au président Abdoulaye Wade. Ce qui fait que l’avion affrété pour convoyer le général Fall et ses honorables invités restera cloué au sol, sur instruction du chef de l’Etat, certes au grand désarroi de ceux-là, mais à notre grand soulagement, à nous qui venons ainsi d’éviter un carnage avec, comme victimes potentielles, des membres du corps diplomatique basé à Dakar. Il n’empêche que l’ambassadeur des Etats Unis d’alors, Monsieur Allan Roth, m’en voudra énormément, pour être convaincu, à tort bien sûr, que je ne travaille pas pour le retour de la paix durable en Casamance. Mais, le mensonge ne pouvant se muer en vérité, un tête-à-tête avec le diplomate américain va fort heureusement et très rapidement dissiper ce malentendu, même si je lui dénierai au passage, et sans appel, le droit d’aimer la Casamance plus que moi.

Ainsi, donc, au sommet de l’Etat, le général Abdoulaye Fall est le seul Sénégalais qui peut se targuer, dans l’impunité la plus totale, de tenir les uns de la main droite à la gorge et les autres de la main gauche par les parties sensibles. Seul véritable maître à bord, il va se révéler particulièrement efficace dans le chantage, la manipulation et surtout le mensonge d’Etat. Sur ce dernier point, je prends à témoin Messieurs Kader Sow, alors directeur de cabinet du chef de l’Etat, Pierre Goudiaby Atepa et Georges Lopès (encore eux, du CCC), et Yaya Diatta (autre membre du CCC), qui auront probablement vécu la honte de leur vie quand, en septembre 2004, lors d’une audience au Palais présidentiel, c'est-à-dire dans ce sanctuaire de l’Etat et de la République, je démonterai un à un, sans ménagement aucun, et les yeux dans les yeux, les mensonges d’Etat du général Abdoulaye Fall. Sa tenue d’officier supérieur, opportunément alourdie de nombreuses décorations et autres galons, n’y fera donc strictement rien. Ainsi, faut-il, dans cette nébuleuse, ou plutôt dans ce désordre d’Etat où prévaut l’ordre – le seul ! – selon le général Abdoulaye Fall, d’abord s’oublier soi-même, c'est-à-dire mourir en soi-même, investir ensuite une dynamique suicidaire, pour pouvoir ou pour continuer à lui faire face dans sa toute-puissance. Ce que je ne saurai cesser de faire, en ce qui me concerne, sous aucun prétexte ; et ce jusqu’à ce jour.

Par ailleurs, ainsi que tout le monde peut le comprendre aisément, dans sa besogne, le général Abdoulaye Fall va décider de neutraliser l’abbé Alain Diédhiou, celui-là même que je cite dans ma lettre au ministre l’Intérieur, Monsieur Maky Sall, en date du 27 janvier 2004. Et, dans cette perspective, le général Fall va travailler au corps à corps celui-ci, en vue de faire arrêter l’abbé Alain Diédhiou, au motif que ce dernier jouerait un double jeu et que notamment il serait en intelligence avec le Maquis casamançais. En réalité, l’abbé Alain Diédhiou est un empêcheur de tourner en rond pour le général Fall, notamment dans sa zone de prédilection, le Fogny. Il faut donc le neutraliser, notamment par son arrestation puis par sa condamnation à une peine de prison ferme, et pour longtemps. Sauf que le général Fall va oublier, dans sa lancée, l’hypothèse que le ministre d’Etat, ministre de l’Intérieur, Monsieur Macky Sall, puisse agir en l’occurrence de manière précautionneuse et s’en ouvrir éventuellement à votre serviteur. Aussi, au soulagement de tous, l’abbé Alain Diédhiou se sera-t-il exilé depuis en France. Tant mieux ! si l’on sait cependant que le général Abdoulaye Fall entreprendra, quelques années après, de le mouiller, bien évidemment à tort, dans l’affaire relative à l’assassinat, le 30 décembre 2006, de Oumar Lamine Badji, alors président du Conseil régional de Ziguinchor. A cause de cela, et parce que le tout-puissant général Abdoulaye Fall le veut ainsi, à ce jour, l’abbé Alain Diédhiou est en l’occurrence, indûment, sous le coup de la loi, alors que les principaux suspects dans cette affaire se sont tus à jamais.

Voici ma déclaration, que j’ai faite ès-qualité, suite à l’assassinat du président du Conseil régional de Ziguinchor. Elle est sans ambiguïté quant à son sous-bassement fumeux, ou mafieux, sinon en rapport à un règlement de comptes au sein même du régime d’alors.

*« Déclaration :*

*C’est avec une grande consternation que nous avons appris l’assassinat du Président du Conseil Régional de Ziguinchor, Omar Lamine BADJI.*

*Il s’agit là d’un acte ignoble que nous condamnons avec la plus grande fermeté.*

*Le sentiment d’insécurité qui prévaut en Casamance, consécutif aux hostilités fratricides entre factions rivales du MFDC, d’une part, et à l’intervention de l’armée, d’autre part, ne doit pas constituer un prétexte pour des règlements de comptes politiques ou personnels.*

*Car, comme tout le monde le sait, la personne de Omar Lamine BADJI ne représentait pas un danger potentiel ou réel pour le MFDC, ni un enjeu quelconque dans le cadre du processus de paix.*

*En tous les cas, c’est un acte ignoble que nul ne saurait justifier.*

*Aussi, voudrions-nous, au nom du MFDC, en particulier de son Président, Monsieur l’Abbé Augustin Diamacoune SENGHOR, et à notre nom propre, présenter nos sincères condoléances à la famille et aux proches de Omar Lamine BADJI. Paix à son âme.*

*Dakar, le 31 décembre 2006. Jean-Marie François BIAGUI, Secrétaire Général du MFDC. » (Fin de citation)*

Parallèlement au processus de neutralisation de l’abbé Alain Diédhiou, le moment se veut aussi propice pour ma mise à mort, tout au moins sur le plan judiciaire. Je serai alors convoqué, le 27 septembre 2004, par la Direction de la Sûreté de l’Etat, aux fins relatées dans le procès-verbal ci-après.

*« PROCES-VERBAL DE NOTIFICATION :*

*L’an deux mille quatre*

*Et le vingt sept du mois de septembre*

*Nous Officier de Police Judiciaire*

*Assisté de l’Inspecteur X du service ;*

*Entendons, ce jour sur notre convocation, le nommé Jean Marie François BIAGUI, qui nous déclare :*

*SUR SON IDENTITE :*

*Je me nomme …*

*SUR LES FAITS :*

*Conformément aux instructions de l’autorité, enjoignons au sieur Jean Marie François BIAGUI à qui notification a été faite de :*

*- s’abstenir de tenir un discours ou des propos qui pourraient remettre en cause l’intégrité territoriale. Il en est ainsi de l’idée par laquelle il envisage la création du parti dénommé « MOUVEMENT POUR LE FEDERALISME ET LA DEMOCRATIE CONSTITUTIONNELS » (MFDC) ».*

*Et, attirons son attention sur les risques pouvant découler de l’interprétation de son intention de créer une structure fédéraliste, parce que celle-ci pourrait avoir comme objectif l’autonomie ou l’indépendance.*

*En conséquence, lui intimons l’ordre de cesser toute déclaration allant dans ce sens par voie de presse ou tout autre moyen de communication.*

*En cas d’inobservation de ces prescriptions, l’autorité se réserve le droit de prendre toutes mesures appropriées pour mettre un terme à cette forme de déviance.*

*Lecture par lui-même faite, le susnommé signe avec nous.*

*Dont Acte clos et transmis à Monsieur le Directeur de la Surveillance du Territoire et une (01) copie remise au sieur Jean Marie François BIAGUI.*

*LE COMMISSAIRE DE POLICE DIVISIONNAIRE »*

Puis, ce sésame en main, je m’écrie : « Alléluia ! plus d’autonomie, plus de fédéralisme ! désormais place à l’indépendance ! » Et la procédure de s’arrêter là, net. Elle ne va donc pas prospérer, tandis que mon intime conviction me suggère que le patron de police d’alors, Monsieur Cheikhou Cissé, le paiera de sa carrière, pour être suspecté à tort – selon donc mon intime conviction – d’être favorable à votre serviteur. En effet, ce grand commis de l’Etat va très rapidement être relevé de ses fonctions. Resté sans nouvelle affectation pendant plusieurs mois, voire plus d’un an, il sera finalement nommé Directeur de la Sécurité Civile, avant d’être rappelé au ministère de l’Intérieur comme Secrétaire Général. Il y officie comme tel à ce jour, au grand intérêt de l’Etat.

Certes, je me suis fait jusque-là le point d’honneur de me faire accompagner, à toutes mes rencontres et autres audiences officielles, par un tiers, en l’occurrence mon accompagnateur attitré, Monsieur Georges Lopès du CCC. Il se trouve que cette fois-ci, c'est-à-dire pour mon audition auprès de la Direction de la Sûreté de l’Etat, mon compère va se débiner, ce qui se comprend aisément. Car il n’est pas donné à tout le monde de jouer les téméraires ou, à plus forte raison, les suicidaires.

Par ailleurs, le colonel Mademba, appelons-le ainsi, conseiller technique à ses heures à la Primature, va lui aussi essuyer, de manière on peut plus lâche, les foudres du tout-puissant général Abdoulaye Fall. En effet, avec la bénédiction ou sur proposition du Premier ministre d’alors, le président Abdoulaye Wade décide de l’associer au général Fall pour une gestion conjointe du « dossier casamançais ». Celui-ci est alors agacé, il est même quelque peu déstabilisé par cette proximité d’avec ce colonel de l’armée de l’air, autrement plus outillé que lui, et à tout point de vue. Pour le « liquider », le général Fall entreprend de « mordiller » de manière soutenu le président Wade à l’oreille. Celui-ci, qui n’a qu’une oreille, finit par succomber aux assauts répétés du général Fall : il est désormais acquis, aux yeux du chef de l’Etat, que le colonel Mademba joue un double jeu et qu’il est notamment en intelligence avec le MFDC, exactement comme le veut le général Fall. Suite à cela, le colonel Mademba est retiré du « dossier casamançais ». Pis, un décret est pris aussitôt, qui lui promet un stage dans un institut de guerre aux Etats Unis pour une durée de quinze mois. Face à cela, je m’en désole, saisis à cet effet Monsieur Pierre Goudiaby Atepa, président du CCC, et lui demande notamment de faire parvenir au chef de l’Etat la bonne information y relative. Le colonel Mademba, pour sa part, demande à être traduit devant la cour martiale pour laver son honneur de soldat. Mais c’est peine perdu, le président Wade étant à ce moment précis en plein sommet de l’Union Africaine (UA) ou de la Communauté Economique et de Développement des Etats d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). Il est donc injoignable, nous confie un Pierre Goudiaby Atepa très ému et dépité. C’est alors que le colonel Mademba se résoudra à s’envoler, dès le lendemain, pour les Etats Unis. Il y séjournera donc pendant quinze mois, à la grande satisfaction certaine du général Abdoulaye Fall.

En fait, le colonel Mademba aura commis le crime de lèse majesté, pour avoir simplement cru déceler, comme le colonel Abdoulaye Aziz Ndaw jadis, dans la Plate-forme revendicative du MFDC élaborée par mes soins, quelque solution possible au « problème casamançais ».

En tout état de cause, les accusations portées par le colonel Abdoulaye Aziz Ndaw, dans sa publication, à l’encontre du général Abdoulaye Fall, notamment quant à sa gestion du « dossier casamançais » et à ses accointances au sein du MFDC, et en particulier du Maquis casamançais, sont gravissimes. Mieux, ou pis, les faits évoqués, de par leur nature, leur dimension judiciaire et leur portée politique, en font une affaire ou un ensemble d’affaires d’Etat. Les plus hautes autorités de l’Etat se doivent par conséquent de prendre date, et d’agir en conséquence. Autrement dit, les plus hautes autorités de l’Etat doivent sévir, quoi qu’il en soit, à la mesure de l’enjeu et/ou des préjudices subis.

Au fait, de quoi a-t-on peur ? De la nudité du roi ? Non ! On devrait plutôt en avoir honte, et surtout s’interroger sur les raisons profondes du dévoilement de la nudité du roi, pour devoir agir en conséquence, d’abord pour que nul n’en ignore, ensuite pour que cela ne se reproduise à tout jamais.

Sous ce rapport, les propos du genre ‘‘Le colonel Ndaw est un officier, il sait ce qui l’attend…’’ ou bien ‘‘Le colonel Ndaw n’aurait jamais dû faire…’’ ont peut-être leur raison d’être dans un camp scout, mais pas ici. Car, ici, à travers les révélations du colonel Ndaw, du reste faites dans le cadre bien réfléchi et bien muri d’une double publication, nous avons plutôt affaire à un Etat qui a manifestement failli, dangereusement, et de manière réitérative. Il y va même de son intégrité et de sa pérennité. Alors, face à cela, évoquer le *‘‘devoir de réserve’’*, synonyme de *‘‘devoir de lâcheté’’* (car c’est ce que cela veut dire fondamentalement), est un argument vain, pour devoir être suppléé, de fait, et peut-être même de jure, par celui de *‘‘l’examen de conscience’’*, qui peut en l’espèce appeler à son tour celui de *‘‘l’objection de conscience’’*, y compris bien des années après les faits incriminés. Que l’on ne vienne donc pas ajouter, à la faillite manifeste de l’Etat, la lâcheté (quoiqu’elle ait déjà cours dans toutes les sphères de l’Etat) et l’ignominie. Non ! Il faut au contraire voir, dans l’acte héroïque du colonel Abdoulaye Aziz Ndaw, le plus grand service qu’un officier de son rang ait jamais rendu à la Nation sénégalaise et notamment à la Casamance meurtrie, humiliée et déconsidérée soixante dix fois sept fois.

En d’autres termes, et pour être plus précis, si la Casamance est sénégalaise et les Casamançais Sénégalais, alors il faut les considérer avec égard, c'est-à-dire avec tous les égards qui leur sont dus. Qui plus est, au nom de l’Etat de droit, pour la mémoire et la dignité des victimes de guerre en Casamance et pour ce qui reste de l’honneur de la Gendarmerie nationale, il faut que, dans le traitement rationnel de l’affaire dite du général Abdoulaye Fall, la justice passe et que le droit soit dit dans toute sa rigueur. Sinon, une fois encore, l’on n’aura fait preuve que de mépris à l’égard de la Casamance et des Casamançais. Auquel cas, qu’on laisse la Casamance partir, où elle veut, et peu importe où, mais qu’on la laisse partir. Et sans histoire ! Ou plutôt sans aucune nouvelle histoire d’aucune sorte !

Pour la gouverne de tous et de chacun, je veux réaffirmer ici, avec autorité, que je ne sais pas poignarder dans le dos. Non ! je ne suis pas doué pour cela. Voilà pourquoi, quand, en 2006, Latif Aïdara, Kamougué Diatta, Malamine Kourouma, Yaya Badji et Sana Coly m’auront eu à l’usure au bout de six mois, me convainquant notamment de la « nécessité » de renouer le dialogue avec le général Abdoulaye Fall, dans l’intérêt selon eux du processus de paix en Casamance, et à l’entame de notre entretien avec celui-ci en présence du général Gabar Diop, alors chef d’Etat-major particulier du président de la République, je dirai sans détour ce qui suit à notre hôte : « Monsieur le général (car je ne sais pas l’appeler ‘‘Mon général’’), tu ne sauras jamais remercier assez nos frères à qui tu dois ma présence ici ». Et je poursuis : « Cependant, je veux que tu saches que j’ai dit ceci à mes proches, à savoir que s’il m’arrive quelque chose, moi Biagui j’ai décidé que de toute manière et de toute évidence tu en seras le coupable… » A m’entendre, le général Fall est tout ému, aux larmes. Pour moi, il s’agit de larmes de crocodile. Le général Gabar Diop, quant à lui, semble d’un tout autre avis et il s’écrie : « Ah ! c’est la première fois que je vois quelqu’un regarder le général Abdoulaye Fall dans les yeux et l’accuser de tous les péchés d’Israël ». En fait de péchés d’Israël, il s’agit plutôt, au regard des révélations faites par le colonel Abdoulaye Aziz Ndaw dans sa publication, d’une litanie de graves accusations, toutes aussi graves les unes que les autres, qui peuvent et même doivent être considérées comme autant d’affaires d’Etat. Au terme de la rencontre, je retournerai chez moi non sans affirmer au général Abdoulaye Fall, devant le même auditoire, que je reste plus que jamais persuadé du caractère fondé de mon accusation à son encontre.

Enfin, pour terminer, je veux rappeler, ici, le processus ayant conduit à l’accord de principe sur la prise en charge, par l’Etat, du processus de paix en Casamance. En effet, le 4 mai 2003, le président Abdoulaye Wade reçoit en audience l’abbé Augustin Diamacoune Senghor, accompagné d’une forte délégation dont cependant votre serviteur ne fait pas partie, pour être à ce moment là en France. Au terme de l’audience, le chef de l’Etat prend solennellement l’engagement, au nom de l’Etat, de prendre en charge, notamment sur le plan financier, le processus de paix en cours en Casamance, y compris les activités légales du MFDC. En réalité, je suis le véritable théoricien de cette nouvelle donne, me fondant notamment sur le principe selon lequel, si la paix n’a pas de prix, elle a nécessairement un coût. Cet accord conclu, il revient donc, naturellement, à l’abbé Augustin Diamacoune Senghor et à moi-même, ès-qualités, dès lors que nous aurons disposé des moyens requis, de procéder à leur reversement à tous les démembrements du MFDC, en fonction de leurs besoins réels, de leurs tailles et de leurs effectifs respectifs. Mais ce sera sans compter avec d’aucuns, en particulier dans l’entourage du chef de l’Etat, qui y entrevoient déjà un abbé Augustin Diamacoune Senghor et un Jean-Marie François Biagui plus que jamais politiquement forts, du fait notamment du supplément d’ascendant que cela va nécessairement leur procurer auprès des ailes politique et surtout militaire du MFDC. Ils voient rouge et travaillent au corps à corps le président Abdoulaye Wade, et avec succès, celui-ci ayant finalement reconsidéré les termes initiaux de l’accord, et ce de manière unilatérale et sans préavis. La gestion du processus de paix est alors confiée exclusivement au général Abdoulaye Fall. Et pourtant, un abbé Diamacoune et un Biagui encore plus forts politiquement sont la garantie par excellence pour un parachèvement heureux et optimal du processus de paix. C’est du moins ma conviction absolue.

Alors, quand le président Wade avoue publiquement avoir décaissé d’énormes sommes d’argent, en principe pour le Maquis casamançais, il faut le croire. Il faut même le créditer de ce qu’il est en mesure de l’attester formellement. Mais une chose est certaine : jamais il ne parviendra à attester que les sommes en question sont effectivement arrivées à bon port.

Quoi qu’il en soit, de tous les responsables du MFDC, d’hier comme d’aujourd’hui, je suis le seul, je dis bien le seul, qui ne peux pas dire : ‘‘Voici ma maison, ma case ou ma hutte ; voici ma ferme, mon champ, mon terrain ou ma parcelle ; voici ma voiture, ma moto ou mon vélo…’’ Je suis également le seul, je dis bien le seul, qui ne suis le « rebelle » d’aucun homme politique sénégalais, pas même d’un homme politique originaire de la Casamance. Pas même le « pion » du CCC, tel que d’aucuns le susurrent uniquement pour anéantir ma crédibilité et affaiblir mon autorité. Non ! Trois fois non ! Ce qui fait de moi, donc, un homme libre, mais alors un homme libre, un homme absolument libre. Il y a cependant un revers à cela, à savoir que cette posture fait de moi en même temps un homme très peu fréquentable. De sorte qu’il ne viendra jamais à l’idée, par exemple d’un Abdou Elinkine Diatta, qui se dit porte-parole du MFDC, de venir auprès de moi, pour solliciter de ma part un plein d’essence pour sa moto. Alors, je ne peux éprouver que de la pitié pour ce garçon, quand il déclare de manière tonitruante, sur les ondes d’une radio de la place, que « de l’argent avait fait l’objet d’un tiraillement entre Macky Sall alors ministre de l’intérieur et le Général Abdoulaye Fall. Un arbitrage ayant confié la gestion de ces fonds à la gendarmerie, Macky Sall avait quand même ses hommes de liaison qui étaient Abou Sarr de l’ong World éducation et Jean Mari Biagui. » (rewmi.com, 17 juillet 2014.)

Dakar, le 20 juillet 2014.

***Jean-Marie François BIAGUI***

***Président du Mouvement pour le Fédéralisme***

***et la Démocratie Constitutionnels (MFDC-fédéraliste)***